

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENCE EGALITE, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

DOMAINE : RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'UNIVERSITE

La vice-présidence égalité, inclusion et lutte contre les discriminations s'inscrit au cœur de la stratégie de responsabilité sociétale de l'Université Paris-Est Créteil.

Elle vise à promouvoir une université inclusive, égalitaire et respectueuse de la diversité, en renforçant la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations, de violences, de harcèlements, de racismes, d'antisémitisme, de sexisme, de LGBTphobies et de handicapophobies.

Elle contribue, à donner pleine place aux valeurs d'égalité, d'inclusion et de justice sociale dans la gouvernance, les formations, la recherche, la vie universitaire et les politiques de ressources humaines.

Pour mener à bien ces orientations, la vice-présidence égalité, inclusion et lutte contre les discriminations bénéficie de l'appui des services compétents.

MISSIONS RECURRENTES :

La vice-présidence égalité, inclusion et lutte contre les discriminations est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle et les directions concernées, de :

- Définir et mettre en œuvre la politique de l'université en matière d'égalité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations, dans le cadre du projet stratégique de l'établissement ;
- Développer une approche intersectionnelle des politiques d'égalité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations, pour favoriser une prise en charge globale et efficiente des situations de vulnérabilités et de marginalisation au travail et dans les études ;
- Coordonner les actions menées par les dispositifs thématiques (égalité femmes-hommes, handicap, racisme et antisémitisme, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, contre toutes les formes de discriminations et de harcèlements, etc.) ;
- Renforcer la prévention et la prise en charge des situations de violences, discriminations et de harcèlements, en consolidant le fonctionnement de la cellule « Stop Violences et discriminations » et en développant les formations et ressources dédiées ;
- Contribuer à la production de diagnostics réguliers (baromètres, enquêtes internes, retours de la cellule « Stop Violences et discriminations »), afin de documenter les politiques d'égalité, d'inclusion et d'amélioration du climat institutionnel ;
- Valoriser et coordonner les initiatives scientifiques, pédagogiques et citoyennes autour des thématiques d'inclusion et de lutte contre les discriminations ;

- Représenter l'université au sein des réseaux nationaux et institutionnels (réseau des référents et référentes égalité, racisme-antisémitisme de l'ESR, CPED, DILCRAH, CORA, etc.), et dans les partenariats avec les acteurs territoriaux et associatifs ;
- Assurer une communication interne et externe sur les actions menées afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté.

ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

Dans le cadre du projet stratégique de l'UPEC, la vice-présidence égalité, inclusion et lutte contre les discriminations poursuivra notamment les actions suivantes :

- Structurer et renforcer la politique de prévention et de traitement des situations de violences, harcèlements et de discriminations, en consolidant le dispositif « Stop Violences et discriminations » ;
- Mettre en place un cycle de sensibilisation et de formation pour les personnels, les étudiantes et les étudiants (VSS, racismes, antisémitisme en insistant sur leurs dimensions mémorielles) ;
- Développer des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques d'égalité et d'inclusion et de lutte contre les discriminations ;
- Promouvoir l'intégration de ces enjeux dans la recherche et les formations ;
- Contribuer à une dynamique inter-composante et inter-sites en matière d'égalité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations au sein de l'établissement ; et dans une perspective inter-universitaire et territoriale, dans le cadre des partenariats institutionnels ;
- Développer une approche intersectionnelle des inégalités et des discriminations, conformément à la *Directive 2023/970* du Parlement européen et du Conseil (*Article 3-2*) ;
- Développer des outils et leviers pour lutter contre les stéréotypes ethnoraciaux, de genre et de sexualités, susceptibles d'introduire des biais dans les recrutements des personnels. ;
- Favoriser et accompagner les initiatives en faveur de l'engagement des étudiantes et des étudiants, contre toutes les formes de discriminations, pour l'égalité et la justice sociale ;

La vice-présidence égalité, inclusion et lutte contre les discriminations rend compte régulièrement de ses actions et propositions à la Présidente de l'UPEC.